

Avis de convocation

Les actionnaires de la société Stroc Industrie, société anonyme, au capital de 62 425 750 dirhams, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, Le 02 mai 2013 à 9 heures au siège social de la société sis à l'Immeuble Sigma, Sidi Maârouf – La colline, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Lecture du rapport de gestion et du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2012 ;
- 2 - Lecture des observations du conseil d'administration sur le rapport de gestion et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012 ;
- 3 - Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2012 ;
- 4 - Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2012 ;
- 5 - Quitus de l'exécution de leur mandat aux membres du conseil d'administration ainsi qu'aux commissaires aux comptes ;
- 6 - Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions réglementées visées par l'article 95 et suivants de la loi 17/95 ;
- 7 - Renouvellement du mandat du conseil d'administration ;
- 8 - Pouvoirs en vue des formalités légales ;
- 9 - Questions diverses.

Les détenteurs d'actions au porteur doivent, pour être admis à cette assemblée, déposer au siège de la société une attestation émanant d'un intermédiaire financier habilité, justifiant la qualité de l'actionnaire et le nombre de titre détenus par lui, et ce, au plus tard cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Les détenteurs d'actions nominatives doivent avoir été inscrits en compte au plus tard cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Tout actionnaire remplissant les conditions prévues par la loi 17-95 sur les sociétés a la faculté de requérir l'inscription d'un ou plusieurs projets de résolutions à l'ordre du jour. La demande d'inscription de ces projets de résolutions doit être adressée au siège de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de dix jours à compter de l'avis de publication de l'avis de convocation.